

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**Monsieur le Maire,
Patrice SPEZIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le vingt-six mai, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le dix-neuf mai de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	22 (de 18h30 à 19h05) 23 (de 19h05 à 19h30)	28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire ; Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis Moron (à partir de 19 h 05), Monsieur Francis GARNIER, Monsieur Régis GERAUD, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, conseillers municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à M. Geoffrey SOMMER.
Madame Julie CROIN, ayant donné procuration à Mme Christelle COCCA.
Monsieur Denis MORON, ayant donné procuration à Mme Anne-Sophie DIAZ (de 18h30 à 19h05).
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à M. David COULOMB.
Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Mme Géraldine MARTINETTI

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Frédéric CORVIOLE

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Joël INGUIMBERT, rapporteur, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

Vu les articles L2121-29, L.2251-3, L2251-3-1, L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Le rapporteur rappelle l'importance de la contribution des associations de la commune à la vie du territoire. Il réaffirme l'attachement de la commune au soutien des initiatives portées par les acteurs associatifs.

Le rapporteur présente au Conseil Municipal le montant des aides proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2021.

Il propose de retenir les montants ci-dessous :

Nom de l'association	Montant accordé en 2021
ACPG-CATM anciens combattants	300,00 €
API /Association Parents Indépendants	150,00 €
ATELIER MARSI FROUFROU	700,00 €
CLUB DU 3ème AGE / LES AMIS DE LA VIDOURLENQUE	900,00 €
FNACA ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	400,00 €
CLUB DE HANDBALL / SIGLE HBLM	1000, 00 €
JUDO CLUB MARSILLARGUOIS	2200,00 €
LE BROCHET VIDOURLAIS	1550,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
RANDO VELO MARSILLARGUES	250,00 €
S.A.M / Stade Athlétique Marsillarguais	4000,00 €
SOUVENIR Français	500,00 €
SYNDICAT DES CHASSEURS	700,00 €
TENNIS CLUB MARSILLARGUES	1600,00 €
LA FANNY	1000,00 €
U.N.S.S Association Sportive du Collège Roger Contrepas	1200,00 €
Total des montants 2021 affectés aux associations	16 700,00 €

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois au mois de juin 2021.

Délibération

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la Loi N°83-53 du 26 janvier 1984
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE les versements des subventions comme présentés ci-dessus pour l'exercice 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'application du présent dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 27 mai 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE

